



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lettre n°72 - mai 2021

Éditorial

Prendre un verre ou deux, ou trois en terrasse, grimper sur sa « bécane » et partir en virée de groupe, s'évader sur la route en appuyant sur l'accélérateur... Les tentations sont fortes avec l'allègement des restrictions sanitaires. Pourtant, comme le rappelle la campagne nationale de la Sécurité routière, avec les plaisirs, les Français doivent retrouver les bonnes habitudes pour ne pas se mettre en danger ou mettre en danger la vie des autres : retenir un proche qui a bu, réviser son véhicule, bien s'équiper à moto... C'est être responsable les uns des autres.



Si la mortalité des deux-roues motorisés est en recul au plan national, depuis de nombreuses années, les efforts pour minimiser leur sécurité ne doivent pas se relâcher. Le Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) a émis un rapport en février 2021, autour de six thématiques, résumées dans cette lettre. L'époque est par ailleurs propice aux opérations de prévention dites « reprise de guidon », à l'occasion desquelles les motards bénéficient de conseils pour perfectionner leur conduite. C'est dans ce contexte qu'est organisée, le 12 juin, la première journée régionale de la sécurité à moto. La Vienne s'associe à cette opération de communication à laquelle j'invite tous les motards à participer. Dès le 4 juin, un jeu-concours sur les réseaux sociaux permettra de gagner un gilet airbag.

Bonne route, en toute sécurité !

Emilia Havez, Directrice de cabinet,
cheffe de projet sécurité routière
Préfecture de la Vienne

L'INFO DU MOIS

Focus sur les recommandations du Conseil National de la Sécurité Routière

En 2019, 820 des 3498 tués en France étaient usagers de deux roues-motorisés (2RM), parmi lesquels 160 étaient cyclomotoristes et 660 étaient motocyclistes. Près d'un tué sur quatre est donc usager de 2RM, alors que leur part estimée dans le trafic routier est à moins de 2 %. Le risque de perdre la vie sur les routes françaises pour un même nombre de kilomètres parcourus est environ 22 fois plus élevé pour ces usagers que pour les usagers des véhicules légers (24 fois pour les conducteurs de motos lourdes > 125 cm³). Face à ces constats, le CNSR a publié un rapport présentant 28 recommandations autour de six thématiques pour améliorer la sécurité des 2RM.

1. La vitesse et la puissance

Améliorer la qualité des contrôles des vitesses excessives, mieux identifier les infractions commises, impliquer les assurances (contrat de sécurité, communication engageante).

2. Les équipements de protection

Imposer le port du casque intégral, favoriser le port de gilet airbag notamment autonome, prendre en compte les spécificités des motards

SUITE PAGE 2

L'INFO DU MOIS (suite)

accidentés lors des secours, établir des objectifs de taux d'équipement.

3. Déteçtabilité et visibilité

Définir une signature visuelle spécifique aux 2RM de couleur jaune, notamment par l'installation de feux additionnels. Interdire les dépassements aux carrefours urbains et passages piétons à tous.

4. Technologie

Développer les systèmes d'aide et assistance à la conduite, déployer le freinage intégral sur toutes les motos, imposer le système « Ecall » (appel automatique des secours en cas d'accident identifié).

5. Formation

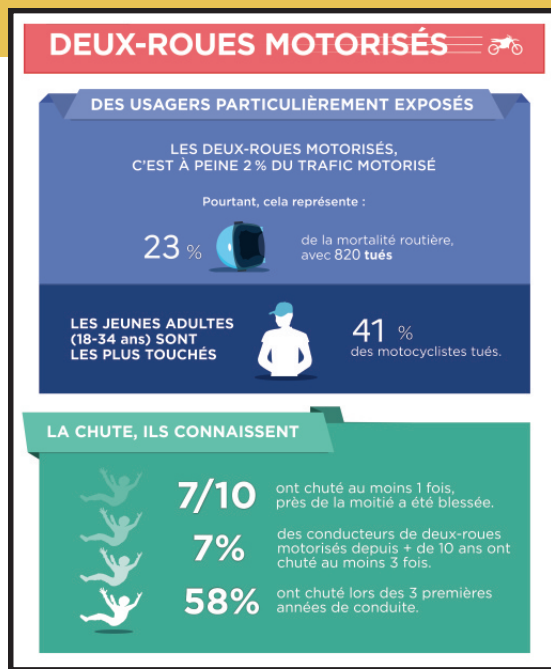
Développer les formations aux compétences perceptives et cognitives des usagers de 2RM, accroître la durée de formation, évaluer la possibilité de ne conduire un cyclomoteur qu'à 16 ans, inciter à une remise à niveau suite à une longue interruption d'usage du deux roues motorisé. Professionnaliser les formations.

6. Infrastructure

Prendre en compte les usagers des 2RM dans l'aménagement (directive européenne 2019/1936 et avis du CEREMA). Analyser la sécurité des lieux d'accidents graves ou mortels, limiter les sources de masquage altérant la déteçtabilité des 2RM, inciter les gestionnaires de voirie à la suppression des obstacles en virage et former les intervenants concernés à ces spécificités.

Le rapport en ligne :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/L-Education-routiere-dont-le-permis-de-conduire/Deux-roues-tricycles-et-quadricycles/SECURITE-DES-DEUX-ROUES-MOTORISES-VERS-UN-USAGE-ADAPTE-A-LEUR-VULNERABILITE>



BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Avril 2019	Avril 2020	Avril 2021		Janv. à avril 2019	Janv. à avril 2020	Janv. à avril 2021	
Accidents	23	3	17	+14	83	50	79	+29
Tués	3	0	4	+4	10	8	10	+2
Blessés	27	7	25	+18	96	77	101	+24
Dont blessés hospitalisés	14	2	13	+11	49	30	37	+7

Les modifications profondes des conditions de trafic au cours de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire ont impacté les chiffres de l'accidentalité. Pour cette raison, une double comparaison est présentée, avec les données 2020 et celles de 2019, année précédant la crise sanitaire.

ACTUALITÉS

Sécurité routière auprès des salariés en insertion de Grand Châtelleraut

Le Pôle mobilité a pour but de développer les compétences de mobilité des publics les plus fragiles pour les accompagner vers une mobilité autonome, durable et responsable. Dans ce contexte, afin de prévenir les pratiques dangereuses de la conduite, des sessions de prévention sont organisées à l'intention des salariés des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) : chantiers d'insertion, entreprises d'insertion et associations intermédiaires. Le 18 mai, quatre ateliers ont été organisés : atelier sécurité routière et permis B, avec initiation au code de la route, atelier conduite responsable avec simulateur auto, atelier conduite cyclo-reponsable et enfin atelier achat et entretien du véhicule. Cette action a bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du Plan départemental des actions de sécurité routière 2021.



100 ans du code de la route

Le 27 mai, le code de la route a fêté ses 100 ans d'existence. En effet, le 27 mai 1921, le décret concernant « la réglementation de l'usage des voies ouvertes à la circulation publique » instaurait des fondamentaux de la conduite, encore en vigueur aujourd'hui, notamment la circulation à droite. Il est considéré comme le premier code de la route.

À cette occasion, la Sécurité routière s'associe à La Poste pour une édition événementielle d'un timbre philatélique dont 600 000 exemplaires seront mis à la vente à partir du 14 juin 2021.



BILAN DES INFRACTIONS DU MOIS



61

Alcool



388

Vitesse



107

Priorités



52

Stupéfiants



84

Retraits
de permis

ACTEUR DU MOIS

Xavier Broutin, chargé d'études sécurité routière

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

J'ai commencé à m'impliquer dans la sécurité routière lorsque mon fils aîné a débuté son apprentissage de la conduite. En discutant avec son moniteur auto-école, j'ai pris conscience de la méconnaissance des risques chez les plus jeunes.

J'ai alors changé d'horizon professionnel et je suis devenu inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Ce métier m'a permis de mieux appréhender les causes de l'insécurité routière.

Aujourd'hui, je suis chargé d'études au sein de l'Observatoire Régional de Sécurité Routière, rattaché au cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest. Je travaille en lien avec les observatoires départementaux des douze départements néo-aquitains à l'analyse de l'accidentalité.

Cette connaissance du terrain est absolument essentielle pour permettre aux coordinations locales sécurité routière, dans chaque département, au travers de leur Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, de mieux "cibler" la prévention et de sensibiliser le public en fonction des spécificités locales.

C'est toute une chaîne d'acteurs qu'ils soient fonctionnaires ou bénévoles qui travaille pour un objectif unique : faire baisser la mortalité sur les routes.

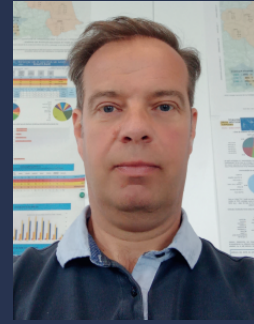
Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à coeur ?

Étant moi-même motard de longue date, j'ai une sensibilité accrue pour les "Deux-Roues Motorisés" (2RM). Nous sommes particulièrement exposés aux conséquences d'un accident. Dans les faits, les 2RM représentent environ 2 % du trafic et 25 % des tués sur la route ! Dans la Vienne, pour l'année 2020, sont à déplorer 51 accidents corporels impliquant un 2RM faisant 6 tués et 52 blessés.

C'est pour cette raison que, dans le cadre de l'animation du réseau des chargés de mission deux-roues motorisés, je suis à l'origine du projet de la "Journée régionale de la sécurité à moto". Cette action est déclinée par les bureaux de la sécurité routière des préfectures dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine, selon sa faisabilité dans ce contexte sanitaire particulier.

Elle permettra à tous les motards (des novices aux plus aguerris) de bénéficier des conseils éclairés des motocyclistes de la Gendarmerie Nationale, des chargés de mission 2RM et des intervenants départementaux de sécurité routière.

Dans la Vienne, un jeu concours est organisé sur le thème des 2RM, pour gagner un gilet airbag.



AGENDA



4 JUIN

Jeu-concours sur les réseaux sociaux de la préfecture, à l'occasion de la Journée régionale de la sécurité à moto

10 JUIN

Atelier Tribunal pas banal au lycée Jean-Marie Bouloux, à Montmorillon